



CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 février 2026

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-quatre février deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du CIAS de Mond'Arverne Communauté s'est réuni en session ordinaire à la Mairie des Martres de Veyre, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le treize février deux mille vingt-six, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. Adhésion 2026 : CPTS
2. Adhésion 2026 : UNADERE
3. Compte Administratif 2025 – budget principal
4. Affectation des résultats 2025 – budget principal
5. Nouvelle grille tarifaire 2026 – portage de repas
6. Budget primitif 2026 – budget principal
7. Budget primitif – budget annexe

Présents : M. BEGON MARGERIDON Laurent, Mmes BOREL BUREAU Sandrine, BROUSSE Michèle, MM. BRUNHES Julien, CHAPUT Christophe, Mme CHARREIRE Cécile, M. COMBY Nicolas, Mmes DERIGO Marie-Nicole, FAYE Marie-Odile, M. FEUTEUN André, Mmes GUILLOT Nathalie, MATHÉLY Martine, MATHIEU Albane, PEYRIN Catherine, M. PIGOT Pascal, Mme PINET Marie-Josèphe, MM. PONS Michel, RENOARD Jérôme, Mmes REYNAUD Anne, TESTARD Gisèle, M. VEGA Richard, Mme WHITEHEAD Véronique.

Absents : Mme BEIGNIER Josette, M. CHOUVY Philippe, Mme DURAND Valérie, M. JULIEN Thierry, Mme MORAIS Véronique, M. PAGES Alexandre, Mme PIBOULE Jocelyne, MM. SERRE Franck, TALEB Franck, Mme TROQUET Bernadette, TYSSANDIER Martine.

Madame Véronique WHITEHEAD est désignée secrétaire de séance.

L'application CDG-D de la Trésorerie a été indisponible durant plusieurs jours au mois de février, ce qui a, par conséquent, rendu impossible l'extraction du compte de gestion depuis l'application.

De ce fait, le Compte de Gestion, inscrit à l'ordre du jour, n'a pas pu être présenté au Conseil d'Administration du 24 février 2026.

01 – ADHÉSION CPTS

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sont des structures créées à l'initiative des professionnels de santé d'un même territoire. L'objectif est de faciliter la coordination des soins entre les différents acteurs du territoire pour améliorer la prise en charge des patients, notamment sur des enjeux comme l'accès aux soins, la continuité des parcours ou encore la prévention. Chaque CPTS se construit autour des besoins spécifiques de sa population locale et peut porter des actions variées. Les CPTS sont soutenues par l'Assurance Maladie à travers un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI). Cet accord définit les missions socles et optionnelles que chaque CPTS peut remplir, avec un financement adapté en fonction de la taille du territoire et des actions mises en œuvre. L'ambition est de créer un maillage territorial efficace, au service d'une meilleure organisation de notre système de santé et plus proche des réalités de terrain.

La CPTS Val d'Allier Sud comporte les 31 communes suivantes : Aulnat, Authezat, Aydat, Busséol, Chanonat, Corent, Cournols, Cournon-d'Auvergne, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, La Sauvetat, Laps, Le Cendre, Le Crest, Lempdes, Les Martres-de-Veyre, Malintrat, Mirefleurs, Orcet, Pignols, Pont-du-Château, Saint-Amant-Tallende, Saint-Georges-sur-Allier, Saint-Maurice-ès-Allier, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Sallèdes, Tallende, Veyre-Monton, Vic-le-Comte et Yronde et Buron ; soit 25 communes issues du territoire de Mond'Arverne Communauté.

L'adhésion d'une collectivité à une CPTS contribue à renforcer l'organisation et la qualité des soins sur son territoire, au bénéfice des habitants et des professionnels de santé. Cette adhésion est gratuite et sans engagement puisqu'elle peut prendre fin à tout moment sur simple information ; se renouvelle annuellement.

Lors des séances du 30 janvier 2024, 4 février 2025 et du 22 décembre 2025, le conseil d'administration du CIAS a, conformément aux statuts du CIAS, accordé au Président des délégations d'une partie des attributions de l'organe délibérant pour faciliter la gestion des affaires courantes.

Vote : ADHÉSION CPTS

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Val d'Allier Sud
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et tous documents et pièces utiles et nécessaires à ce dossier.
-

02 – ADHÉSION ADERE

U.N.ADERE est une centrale de référencement associative, qui n'achète ni ne vend aucun produit, mais propose des conditions de tarifs négociées sur des gammes de produits et de services pour ses adhérents.

Il est donc nécessaire d'adhérer à la centrale de référencement associative U.N.ADERE pour bénéficier de conditions tarifaires avantageuses. Ces ADERE régionales sont des associations à but non lucratif œuvrant en exclusivité au service de l'Economie Sociale et Solidaire moyennant une cotisation annuelle de 50€.

Vote : ADHÉSION ADERE

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion à la coopérative d'achats UNADERE
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion et tous documents et pièces utiles et nécessaires à ce dossier.
-

03 – COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2025 du Budget principal du CIAS de Mond'Arverne Communauté est arrêté aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice (Mandats et titres)	Fonctionnement	960 336,71 €	1 048 284,86 €
	Investissement	23 322,40 €	43 857,45 €
	TOTAL	983 659,11 €	1 092 142,31 €

		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement		
	Investissement	6 636 €	
	TOTAL	6 636 €	

		Dépenses	Recettes
Résultat cumulé	Fonctionnement	960 336,71 €	1 048 284,86 €
	Investissement	29 958,40 €	43 857,45 €
	TOTAL	990 295,11 €	1 092 142,31 €

Vote : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil d'administration, à l'unanimité, (Le Président, Pascal PIGOT, sort de la salle d'assemblée) décide :

- D'approuver le compte administratif 2025 du budget principal du CIAS de Mond'Arverne Communauté.
-

04 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Le compte administratif et le compte de gestion ont permis de déterminer les résultats à la clôture de l'exercice 2025. Il convient maintenant d'en décider l'affectation au budget principal pour l'exercice 2026.

Pour la section d'investissement :

Le résultat d'investissement de l'année 2025 du budget principal du CIAS de Mond'Arverne communauté est reporté en 2026 (n+1). Aussi le résultat de clôture 2025 est le suivant :

Total dépenses d'investissement	23 322,40 €
Total recettes d'investissement	43 857,45 €
Résultat d'investissement	+ 20 535,05 €

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé l'affectation suivante :

Affectation de l'excédent d'investissement en recettes d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de 20 535,05 €.

Pour la section de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement de l'année 2025 du budget principal du CIAS de Mond'Arverne communauté est reporté en 2026 (n+1). Aussi le résultat de clôture 2025 est le suivant :

Total dépenses de fonctionnement	960 336,71 €
Total recettes de fonctionnement	1 048 284,86 €
Résultat de fonctionnement	+ 87 948,15 €

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé l'affectation suivante :

Le résultat excédentaire de **87 948,15 €** est à affecter en **recettes** sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté »

Vote : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette affectation des résultats 2025 du budget principal du CIAS de Mond'Arverne Communauté

REPRISE ANTICIPÉE RÉSULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS MOND'ARVERNE

Le compte administratif et de gestion du budget principal CIAS ont permis de déterminer les résultats à la clôture de l'exercice 2025.

Pour la section d'investissement :

Le résultat d'investissement de clôture de l'année 2025 du budget principal du CIAS Mond'Arverne est le suivant :

Total réalisations 2025 dépenses d'investissement	- 23 322,40 €
Total réalisations 2025 recettes d'investissement	+ 27 844,60 €
Reprises Résultats 2024	+ 16 012,85 €
Résultat d'investissement	+ 20 535,05 €

Pour la section de fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'année 2025 du budget principal du CIAS Mond'Arverne est le suivant :

Total réalisations 2025 dépenses de fonctionnement	- 960 336,71 €
Total réalisations 2025 recettes de fonctionnement	+ 944 606,70 €
Reprises Résultats 2024	+ 103 678,16 €
Résultat de fonctionnement	+ 87 948,15 €

Ces résultats seront repris de façon anticipée dans le BP du budget principal du CIAS Mond Arverne 2026

Je soussigné, Comptable de la trésorerie des EPSMS du Puy-de-Dôme, certifie l'exactitude des résultats figurant dans les tableaux ci-dessus,


Guillaume MARION-BERTHE
Inspecteur Divisionnaire
Des Finances Publiques

TRESORERIE EPSMS PUY DE DOME
Avenue du Bon Repos
63300 THIERS
Tél. 04 73 51 77 22

05 – PORTAGE DE REPAS À DOMICILE : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

La révision de la grille tarifaire du portage de repas à domicile appliquée depuis le 1er janvier 2023 est apparue indispensable dans un contexte d'inflation des prix des énergies, de l'électricité pour le fonctionnement des locaux et des véhicules, des denrées alimentaires, et de la nouvelle tarification à la hausse du fournisseur de repas dans le cadre du marché public à compter du 1er janvier 2026.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2026.

Les hausses sont comprises entre + 4,7 % et + 5,1 % en fonction des tranches.

Tranches	Montant des revenus mensuels imposables par personne	Prix du repas TTC
Tranche 1	Inférieur à 1 000 €	10,30 €
Tranche 2	De 1 001 € à 1 399 €	11,05 €
Tranche 3	De 1 400 € à 1 799 €	11,65 €
Tranche 4	De 1 800 € à 2 099 €	12,30 €
Tranche 5	Supérieur à 2 100 €	12,90 €

Vote : PORTAGE DE REPAS À DOMICILE : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la nouvelle grille tarifaire, présentée ci-dessus, qui s'appliquera au 1^{er} avril 2026.

06 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil d'administration, qui présente un budget équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Vote : BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL CIAS

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Budget primitif 2026 du BUDGET PRINCIPAL du CIAS Mond'Arverne communauté.



Le Budget Principal du CIAS

❖ Dépenses de fonctionnement : 528 212 €

Chapitre 11 – dépenses afférentes à l'exploitation courante : 50 989 €

- Assurances (assistance juridique, auto mission, flotte auto et RC) → 13 595 €
- Charges locatives Montcervier → 10 364 €
- Maintenance informatique et téléphonie (CFIL, CIRIL, Bisolucom, Arche...) → 8 455 €
- Cabinet Handiness (RGPD) → 5 544 €
- Remboursement frais généraux M'AC (SAD 2) → 3 000 €
- Maintenance Bâtiment → 1 620 €

Chapitre 12 – dépenses afférentes au personnel : 279 405 €

- Rémunérations, charges patronales et cotisations → 224 266 €
- Cotisation CIGAC → 46 668 €
- Remboursement des services supports → 6 500 €
- Cotisation CNFPT et CDG → 1 971 €



Chapitre 65 – autres dépenses afférentes à la gestion courante : 156 026 €

- Subvention au BA → 149 978 €
- Contributions organismes (UN-UDCCAS, UNADERE) → 3 183 €
- Certificat FAST → 2 603 €

Chapitre 66 – charges financières : 13 662 €

- Intérêts d'emprunt → 10 162 €
- Intérêts Ligne de Trésorerie → 3 500 €

Chapitre 042 – opérations d'ordre : 28 130 € (dotations aux amortissements)

❖ Recettes de fonctionnement : 625 563 €

- Remboursement M22 → 233 683 €
- Subvention d'équilibre M'AC → 266 000 €
- Subvention M'AC (emprunt siège) → 28 777 €
- Résultat de fonctionnement reporté → 87 948 €
- Quote part subv. immobilisations → 9 155 €





Le Budget Principal du CIAS – Portage de Repas

❖ Dépenses de fonctionnement : 633 661 €

Chapitre 11 – dépenses afférentes à l'exploitation courante : 388 323 €

- Achat repas (7,006 € HT / 50 500 repas) → 353 800 €
- Electricité (frigos + recharge des véhicules) → 5 000 €
- Véhicules (location VL, batterie, carburant, entretien, réparation, etc.) → 11 360 €
- Maintenance logiciels → 2 810 €
- Assurances (assistance juridique, auto mission, flotte auto et RC) → 4 073 €
- Remboursement frais généraux M'AC (SAD 2) → 1 000 €
- Formation → 1 000 €
- Cabinet Handiness (RGPD) → 1 980 €

Chapitre 12 – dépenses afférentes au personnel : 245 318 €

- Rémunérations, charges patronales et cotisations → 228 404 €
- Cotisation CIGAC → 8 764 €
- Remboursement des services supports → 5 500 €
- Cotisation CNFPT et CDG → 2 650 €

❖ Recettes de fonctionnement : 536 310 €

- Facturation bénéficiaires → 536 310 €



6



Le Budget Principal du CIAS

❖ Dépenses d'investissement : 323 665 €

- Travaux Montcervier → 275 068 €
- Achat véhicule de livraison → 33 802 €
- Capital emprunt → 7 500 €
- Matériel de bureau, informatique, téléphonie → 5 040 €
- Autres matériels (lave-linge / sèche-linge) → 600 €
- Opérations d'ordre → 9 155 €

❖ Recettes d'investissement : 323 665 €

- Emprunt → 275 000 €
- Opérations d'ordre → 28 130 €
- Résultat d'investissement reporté → 20 535 €

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 161 873 €	1 161 873 €
Investissement	323 665 €	323 665 €
TOTAL	1 485 538 €	1 485 538 €



7

07 – BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE « BA SERVICE AUTONOMIE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget primitif du budget annexe « SERVICE AUTONOMIE » pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil d'administration, qui présente un budget annexe équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement et en investissement.

Vu le rapport de présentation,

Vote : BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE « BA SERVICE AUTONOMIE »

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Budget primitif 2026 du BUDGET ANNEXE « BA SERVICE AUTONOMIE ».
-



Le Budget Annexe du CIAS – Service Autonomie

❖ Dépenses de fonctionnement : 1 700 331 €

Groupe 1 – dépenses afférentes à l'exploitation courante : 252 920 €

AIDE : 85 579 €

- Remboursement frais de déplacement → 38 345 €
- Remboursement au budget principal du CIAS → 23 764 €
- Système de télégestion → 14 020 €

SOIN : 156 161 €

- IDEL → 110 000 €
- Carburant → 20 000 €
- Système de télégestion → 10 082 €
- Déploiement de la télégestion → 8 526 €

COORDINATION : 11 180 €

- Affranchissement → 3 000 €
- Déménagement → 3 000 €
- Frais de déplacement → 2 000 €

Groupe 2 – dépenses afférentes au personnel : 1 331 831 €

- Rémunérations, charges patronales et cotisations → 1 085 540 €
- Remboursement au budget principal du CIAS des frais de personnel → 203 419 €
- Remboursement au budget principal M'AC (MAD agent SAAD) → 6 727 €
- Services extérieurs → 11 600 €
- Remboursement des services supports M'AC → 6 500 €
- Cotisation CNAS → 11 925 €
- Médecine du travail → 6 120 €





Le Budget Annexe du CIAS – Service Autonomie

❖ Dépenses de fonctionnement : 1 700 331 €

Groupe 3 – dépenses afférente à la structure : 115 580 €

AIDE : 31 081 €

- Maintenance informatique / téléphonie → 8 440 €
- Formation professionnelle → 8 354 €
- Subventions aux associations → 2 578 €
- Immobilisations → 6 375 €

SOIN : 78 539 €

- Location véhicules → 48 000 €
- Entretien & réparations véhicules → 7 000 €
- Assurance véhicules → 9 500 €
- Formation professionnelle → 4 225 €

COORDINATION : 5 960 €

- Formation professionnelle → 3 000 €
- Communication → 2 000 €



9



Le Budget Annexe du CIAS – Service Autonomie

❖ Recettes de fonctionnement : 1 700 331 €

- Groupe 1 : produits de la tarification → 1 152 750 €

- 40 490 heures productives
- 28,47 €/heure soit + 3,7% par rapport au tarif 2025 (27,46 €)

- Groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation → 449 578 €

AIDE : 200 478 €

- 72 000 € de Dotation Qualité – Conseil Départemental
- 54 478 € de subvention d'équilibre
- 34 000 € de subvention CTI – Conseil Départemental
- 20 000 € de subvention AMI – Conseil Départemental

SOIN : 245 500 €

- 150 000 € de refacturation EHPAD Le Montel
- 95 500 € de subvention d'équilibre

COORDINATION : 3 600 € (Subvention UNA)

- 002 – Excédent de fonctionnement reporté → 98 003 €



10



❖ Dépenses d'investissement : 89 959 €

- Achat véhicule TPMR → 55 000 €
- Matériel de bureau, informatique, téléphonie (siège) → 18 109 €
- Mobilier (siège) → 16 850 €

❖ Recettes d'investissement : 89 959 €

- Amortissements des immobilisations corporelles → 6 375 €
- Résultat d'investissement reporté → 83 584 €

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 700 331 €	1 700 331 €
Investissement	89 959 €	89 959 €
TOTAL	1 790 290 €	1 790 290 €



08 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Création de poste :

La création du Service autonomie à domicile au sein du CIAS de Mond'Arverne Communauté implique la mise en place de fonctions supports.

Un poste d'alternant en Ressources Humaines a ainsi été ouvert pour l'année scolaire 2025-2026. Toutefois, l'agent concerné nous a informé de son souhait de ne pas poursuivre au sein de la collectivité à l'issue de sa licence professionnelle. Il apparaît donc nécessaire de créer un poste de gestionnaire Ressources Humaines à compter du 1er septembre 2026.

Nous vous demandons en conséquence d'approuver la création de ce poste de gestionnaire Ressources Humaines. La création du grade correspondant vous sera présentée ultérieurement, après sélection de le ou la candidat.e.

Réussite au concours d'agent social principal 2ème classe :

Un agent nous a informé de sa réussite au concours d'agent social principal de 2^e classe. Actuellement contractuel, l'agent a exprimé son souhait de pérenniser son emploi au sein du CIAS.

Une procédure de recrutement réglementaire est engagée.

Poste	Grade	Temps hebdo	Permanent ou non permanent	Echéance
71	Agent social principal 2ème classe	27/35ème	P	01/04/2026

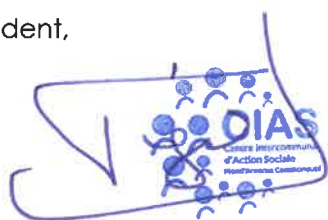
Vote : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications appliquées au tableau des effectifs
-

La séance est levée à 19h40.

Le Président,



Pascal PIGOT

La secrétaire de séance,

Véronique Whitehead